

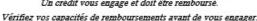
Alain_ ECOLE de CONDUITE



NOS MODES DE FINANCEMENT DE FORMATION

Notre secrétariat est à votre disposition pour tous renseignements











Modes de règlement acceptés *:

Si délai inférieur à 10 jours avant date de présentation à l'examen pratique, le règlement par chèque n'est plus accepté.









L'élève peut recourir gratuitement, dans les conditions prévues aux articles L.612-1 et suivants du code de la consommation, à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable de tout litige l'opposant à l'École de Conduite ALAIN à raison du présent contrat. Les coordonnées du médiateur de la consommation sont les suivantes:

Centre de Médiation d'Eure-et-Loir (CEMA 28)

1. rue des Lisses - 28000 CHARTRES

Tel.: 02.37.21.23.41

Une note doit être délivrée pour toute prestation de services fournie par un professionnel à un particulier d'un montant supérieur ou égal à 25€ TTC (arrêté n°83-50/A du 03.10.1983, modifié par l'arrêté du 15 Juillet 2010). Depuis le 1er Septembre 2015, une personne résident en France ne peut plus effectuer de rèalement en espèce supérieur au seuil de 1 000€. Pour les étrangers, le seuil fixé à 15 000€ reste inchangé.